



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-067 - CHARTE "ZERO DECHET PLASTIQUE" - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	34	35

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

La Région Sud a proposé aux acteurs locaux (collectivités territoriales, EPCI, établissements scolaires, associations, syndicats mixtes, entreprises, etc.) une charte d'engagement « zéro déchet plastique ». L'animation est assurée par l'agence régionale de la biodiversité et de l'environnement.

Cette charte vise la réduction de la pollution plastique et s'articule autour des axes principaux suivants :

- Réduction des déchets plastiques ;
- Utilisation raisonnée des matières plastiques ;
- Gestion et valorisation des déchets plastiques.

Par délibération n°20-045 du 28 juillet 2020, la commune de l'Isle sur la Sorgue a approuvé cette charte.

Comme il est prévu dans la Charte, il convient de procéder à la désignation d'un élu en tant que référent « zéro déchet plastique » pour la commune.

Il est proposé M. Denis SERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°16-292 du 24 juin 2016 de la région Provence Alpes Côte d'Azur sur le lancement d'une démarche régionale « zéro déchet plastique » ;

Vu la délibération n°18-899 du 14 décembre 2018 de la région Provence Alpes Côte d'Azur sur le plan climat : mesure 60 « Atteindre l'objectif zéro plastique en 2030 » ;

Vu la délibération n°20-04 du 13 février 2020 de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse sur l'approbation de la signature de la charte « zéro déchet plastique » ;

Vu la délibération n°20-045 du 28 juillet 2020 de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue sur l'approbation de la charte « zéro déchet plastique » ;

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (7 abstentions)

Article 1 : De désigner M. Denis SERRE en tant que référent dans le cadre de la charte « zéro déchet plastique »,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 28 avril 2026

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 29 avril 2026